



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 13-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Motey – Collecteurs Eaux claires + Eaux usées (EC-EU)

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Jeudi 10 février 2022 à 19h00,

Buvette de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 3 février 2022

PRÉAVIS N° 13-2022

Mottey – Collecteurs Eaux claires + Eaux usées (EC-EU)

Table des matières

1	Historique	2
2	Buts du projet	3
3	Descriptif du projet.....	3
4	Devis général des travaux.....	4
5	Planning.....	5
6	Incidences financières	5
6.1	Dépenses déjà engagées.....	5
6.2	Dépenses thématiques.....	5
6.3	Dépenses d'investissement.....	5
6.4	Plan des investissements.....	6
6.5	Coût du capital.....	6
6.6	Comptes de fonctionnement.....	6
7	Conclusion de la Municipalité.....	6

Renens, le 17 janvier 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux dans le chemin du Mottey. Cette mesure est prévue dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Ville de Renens à l'horizon 2038-2040.

Toutefois, suite aux constatations de la campagne de curage et contrôle TV effectuée en 2020 montrant la détérioration avancée du collecteur unitaire dans le chemin du Mottey, la Direction Urbanisme-Infrastructures-Mobilité propose d'avancer la réalisation de cette mise en séparatif du secteur chemin du Mottey afin d'éviter la pollution des sols.

Cette démarche permettra de demander la mise en séparatif des bâtiments situés dans le secteur des futurs travaux. Dans le but de mutualiser les travaux, les autres services multi-fluides pourraient être amenés à intervenir également.

Les travaux sont prévus dans le concept et avant-projet du PGEE; ils font partie des mesures de mise en séparatif du réseau communal.

La loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995, qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

1 Historique

Le chemin du Mottey est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus surcharge le système, en cas d'orages notamment.

Le PGEE a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements connus du réseau communal. Le collecteur unitaire existant qui date des années 1930 est détérioré; il sera donc remplacé par un nouveau collecteur.

Suite à un appel d'offres en décembre 2020, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour l'étude et le suivi de la réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires qui font l'objet de ce préavis.

2 Buts du projet

Afin de réaliser le système séparatif sur ce chemin, des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits.



Figure 1 – Plan général du collecteur

La réalisation de ces nouveaux collecteurs permettra de remplacer le collecteur unitaire défectueux qui peut se boucher ou engendrer des pollutions du sol.

La réalisation de ces travaux permettra de raccorder les eaux usées et les eaux claires provenant des bâtiments situés de part et d'autre du chemin du Mottey, permettant ainsi la mise en conformité du système séparatif communal et des propriétés privées tel que le prévoit le règlement communal sur l'évacuation des eaux.

Chaque propriétaire riverain a été informé par courrier du futur projet et sera contacté dans le cadre de ces travaux, de manière à ce qu'il se détermine sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété à la suite des ouvrages communaux ou dans un délai imparti de deux ans dès la réalisation des collecteurs.

Sur le secteur, il n'y aura pas d'impact sur les installations d'éclairage public déjà remises aux normes (matériel et câblage en 2018).

3 Descriptif du projet

Eaux claires

Le nouveau collecteur d'eaux claires sera réalisé en parallèle au collecteur d'eaux usées et sera raccordé à l'aval sur le collecteur unitaire existant.

Eaux usées

Le collecteur d'eaux usées sera réalisé en parallèle du collecteur d'eaux claires et sera raccordé à l'aval sur le collecteur lausannois existant:

- les fouilles en tranchée auront une profondeur pouvant aller jusqu'à 3.50 m environ;
- le collecteur d'eaux usées sera composé de tuyaux PVC de diam. 250 mm sur une longueur d'environ 280 m, l'enrobage sera de type gravier 4/8 mm ou béton selon la qualité du terrain;
- le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de diam. 300 et 500 mm sur une longueur d'environ 250 m, l'enrobage sera de type gravier 4/8 mm ou béton selon la qualité du terrain;
- des chambres de visite seront créées au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction des collecteurs;
- la chaussée sera refaite;
- en parallèle des travaux communaux, le Service intercommunal de l'électricité (SIE) procédera à des travaux ponctuels sur son réseau de basse tension et Swisscom procédera à du tirage de fibre; ces travaux sont à charge des services concernés.

4 Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur l'offre brute, TVA exclue, de l'entreprise la mieux classée lors du retour de l'appel d'offres le 1^{er} octobre 2021 au Centre technique communal.

Travaux

Génie civil, assainissement CHF 802'000.-

Honoraires

Honoraires d'ingénieurs (étude) CHF 22'000.-

Honoraires d'ingénieurs (réalisation) CHF 23'000.-

Honoraires d'ingénieurs (contrôles séparatif) CHF 18'000.-

Divers

Curage et Contrôles par caméra (estimatif) CHF 5'000.-

Divers et imprévus CHF 75'000.-

Sous-total H.T. CHF 945'000.-

TVA 7.7 % (arrondi) CHF 73'000.-

Montant des travaux liés aux collecteurs TTC CHF 1'018'000.-

Travaux (réfection couche de fondation et revêtement)

Chaussée CHF 233'000.-

Honoraires

Honoraires d'ingénieurs (réalisation) CHF 7'000.-

Divers

Divers et imprévus CHF 20'000.-

Sous-total H.T. CHF 260'000.-

TVA 7.7 % (arrondi) CHF 20'000.-

Montant des travaux chaussée TTC CHF 280'000.-

Montant total des travaux assainissement TTC CHF 1'018'000.-

Montant total des travaux chaussée TTC CHF 280'000.-

Montant total des travaux TTC CHF 1'298'000.-

=====

5 Planning

La construction de ces collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Il est prévu de débiter les travaux dans le courant du mois d'avril 2022, pour une durée d'environ six mois.

6 Incidences financières

6.1 Dépenses déjà engagées

A ce jour, des dépenses pour des frais études (mandats d'ingénieurs) ont déjà été engagées pour un montant total de CHF 35'979.99. Ces dépenses font partie intégrante du total des coûts figurant sous chiffre 4 du présent préavis « Devis général des travaux ».

Ces montants ont été financés dans le cadre du préavis N° 1-2021, point 5 « *Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.– au maximum par cas* ». Ils ont été enregistrés dans le compte d'attente d'investissement au bilan, N° 9140.7020 - P1/Collecteur – ch. du Mottey.

6.2 Dépenses thématiques

Selon la loi actuelle sur la péréquation directe, la Ville de Renens aura la possibilité de récupérer par ce biais (dépenses thématiques) une partie des montants investis pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et transports. Le montant à récupérer équivaut à 75% (décompte définitif 2020) des dépenses thématiques qui dépassent 8 points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4.5 points d'impôts cantonaux, soit environ CHF 176.7 millions de francs.

Les coûts potentiellement admis dans le périmètre des dépenses thématiques représentent le 100% des travaux liés à la réfection de la chaussée. La récupération des thématiques se fera à raison de 1/15^e par année de la valeur présente au bilan au 1^{er} janvier de chaque année.

6.3 Dépenses d'investissement

Comme décrit au chapitre 4 « Devis général des travaux », le total des travaux pour réaliser les nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et la réfection complète de la chaussée au chemin du Mottey se monte à CHF 1'298'000.– TTC.

En raison de la nature des travaux, cet investissement doit être réparti sur deux comptes, soit:

- compte N° 3861.1073.5010 – Chemin du Mottey – collecteurs EU + EC pour CHF 1'018'000.– TTC (financement par prélèvement dans le Fonds « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux ») avec récupération de la TVA;
- compte N° 3820.1074.5010 – Chemin du Mottey – réfection de la chaussée pour CHF 280'000.– TTC (sans possibilité de financement par prélèvement dans le Fonds « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux ») sans récupération de la TVA.

6.4 Plan des investissements

Le montant relatif à la construction de collecteurs d'EU et EC « Collecteur – ch. du Mottey » figure au plan des investissements (2021-2025), adopté par la Municipalité le 27 septembre 2021, comme suit: section 3861 - Réseau égouts et épuration, Chemin du Mottey – Collecteurs (PGEE 8.2): CHF 900'000.–, compte provisoire N° 3861.8153.5010.

6.5 Coût du capital

L'amortissement de la dépense pour les collecteurs sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 – Réseau d'évacuation et épuration des eaux. Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré pour cette dépense.

Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

Le coût du capital pour la partie « réfection complète de la chaussée » (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen d'environ CHF 13'533.– pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante: amortissement CHF 9'333.– (CHF 280'000.- divisé par 30 ans), intérêts CHF 4'200.– (CHF 280'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%).

6.6 Comptes de fonctionnement

Hormis le coût du capital, la construction des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le chemin du Mottey, ainsi que la réfection complète de la chaussée n'entraînent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7 Conclusion de la Municipalité

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau des canalisations communales d'épuration des eaux d'évacuation, dans le cadre fixé par le PGEE. Quand bien même la réalisation de ce tronçon était prévue plus tardivement, la Municipalité a estimé indispensable d'entreprendre ces travaux rapidement afin d'éviter la pollution de ce secteur et un potentiel affaissement du collecteur et de la rue.

Assainir le réseau d'évacuation des eaux contribue, en parallèle à la rénovation de la station d'épuration à Lausanne, à diminuer la pollution des cours d'eau et du lac dans lesquels nos eaux se déversent.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 13-2022 de la Municipalité du 17 janvier 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de **CHF 1'298'000.- TTC** pour réaliser les nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eau claires et la réfection complète de la chaussée au chemin du Mottey.

Cette dépense sera financée par:

- la trésorerie ordinaire pour la partie réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et eaux claires au chemin du Mottey;
- par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal pour la partie réfection complète de la chaussée au chemin du Mottey.

Elle figurera au patrimoine administratif sous les comptes suivants:

- N° 3861.1073.5010 – Chemin du Mottey – collecteurs EU + EC pour un montant de CHF 1'018'000.- TTC. Cette dépense sera amortie en une seule fois, par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 - Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux;

Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

- N° 3820.1074.5010 – Chemin du Mottey – réfection de la chaussée pour un montant de CHF 280'000.- TTC. Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:


Jean-François Clément

Le Secrétaire:


Michel Veyre



Annexe: un plan de situation

Membre de la Municipalité concernée: Mme Tinetta Maystre



Plan N°	20'248-01a	
Liste N°		
Echelle	1:500	
Dessiné	25.03.2021	S.Lovey
Contrôlé	25.03.2021	G.Apisa
Format	105 x 60 cm	



Indice	Date	Dessiné	Contrôlé	Modifications
a	28.06.2021	S.Lovey	G.Apisa	Modification du gabarit de largeur de fouille
b				
c				
d				
e				
f				
g				
h				
i				
j				
k				
l				

